



Bulletin hebdomadaire semaine 02-2016

-1- Agenda :

- **Mercredi 13 janvier Gap 14h École élémentaire Puymaure** RIS à décompter de vos 108h. (Voir §4)
- **Gap 20h 5 rue Olphe Gaillard** Soirée Linux – système d'exploitation et logiciel libre.
- **Jeudi 14 janvier Aiguilles 19h Gîte P'tite auberge** Pourquoi travaillons-nous *encore* ? Par Attac et rassemblement citoyen
- **Gap 20H30 Royal** « FACE AUX GRANDS MARCHES TRANSATLANTIQUES Défendons-nous » par Attac avec F Vial, O Bel et Y Becker.

-2- Grève et manifestations le 26 janvier



Les organisations syndicales CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES appellent à faire de la journée du 26 janvier 2016, un temps fort de mobilisation, par la grève et les manifestations pour :

- une significative augmentation de la valeur du point d'indice, prenant en compte l'inflation subie depuis plusieurs années et, en particulier, depuis 2010.
- des mesures générales permettant de compenser les pertes de pouvoir d'achat, le développement de l'emploi public statutaire par des créations nettes, dans les très nombreux secteurs qui en ont besoin
- des moyens financiers à la hauteur des besoins de service public
- la défense d'un service public de proximité garant de la cohésion sociale.

MARDI 26 JANVIER

- **MANIFESTATION Gap 10H30 Inspection Académique-Préfecture**
- **Cortège éducation en tête**

-3- 1er degré : circulaire sur les temps partiels

Arrivée cette semaine dans vos boîtes mail, la circulaire départementale sur les temps partiels cru 2016 confirme les tendances de plus en plus inégalitaires de l'Éducation Nationale en général, déclinées version « hard » dans le département des Hautes-Alpes. Depuis quelques années, on assiste à une spécialisation des missions, à un profilage des postes qui fait que tous les enseignant-es ne sont plus logé-es à la même enseigne. A la rentrée 2016, « nécessité de service » oblige, les directeurs-trices, les enseignant-es remplaçant-es, sur poste à profil, conseiller péda et enseignant-es spécialisé-es verront la restriction drastique de leur droit à travailler à temps partiel.

Lors du groupe de travail où étaient conviés les représentants du personnel, notre syndicat s'était opposé au projet de cette circulaire profondément discriminatoire et contraire à l'intérêt des personnels. Aucun des arguments avancés n'a convaincu l'administration qui semble penser que le dialogue social consiste à acquiescer à tous les coups de griffes portés à notre travail.

Une fois de plus, ce sont les conditions de travail des plus « petits » qui se dégradent (voir dans ce bulletin l'article sur le super échelon des IEN).

« Petits » mais Solidaires, Sud éducation engage tous les personnels qui se verraient refuser un temps partiel, ou qui seraient contraint-es à changer de postes à remplir une fiche RSST et à transmettre ces fiches aux représentant-es du personnels en CHSCT ... qui mènent en parallèle un travail sur les conditions de travail dans le 1er degré et les risques psycho-sociaux.

4-Réunion d'information Syndicale

Il est toujours temps de le faire savoir à votre IEN

Réunion d'information syndicale Sud Éducation

3 demi-journées/an dont une sur le temps de classe et 2 à récupérer sur les 108h. Qu'on se le dise !!!

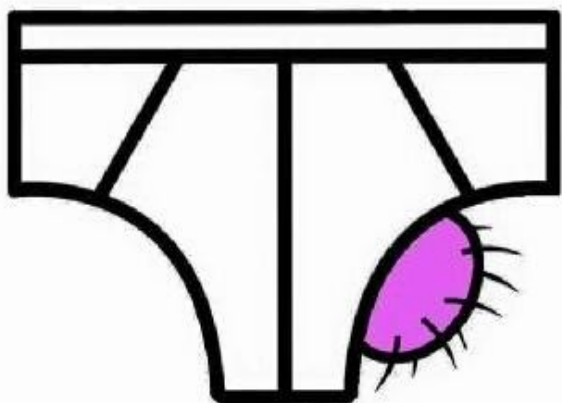
Mercredi 13 janvier à Gap école élémentaire de Puymaure

Les RIS sont un droit, utilisons notre droits!

N'oubliez pas d'informer votre IEN de votre participation la date.(modèle joint)



BURNE OUT



Avant que cela ne vous arrive, contactez un membre du CHS-CT et remplissez une fiche RSST.

Article 46 Modifié par Décret n°2011-774 du 28 juin 2011- art. 28 :
" La liste nominative des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, ainsi que l'indication de leur lieu habituel de travail, doit être portée à la connaissance des agents."

**Pour toute question relative à la sécurité, aux conditions de travail ou à l'utilisation du Registre Santé Sécurité et Conditions de Travail (RSST) ; nous sommes à votre écoute, contactez-nous* sans hésiter :
Titulaires :**

- Franceschetti Delphine, FSU, secrétaire du CHSCTD-05. Tél : 06 83 36 18 67.
(secretaire.chsct05@ac-aix-marseille.fr).
- Manuel Magali, FSU. (snu05@snuipp.fr). Tél : 04 92 53 45 28 / 06 48 70 20 28
- Frohring Dominique, FSU. (fsu05@fsu.fr). Tél : 04 92 51 26 59 / 06 83 71 40 51
- Sandral Caroline, FSU.
- **Talenton Sophie, SUD éducation. Tél : 06 43 63 43 54.** (sudeduc05@gmail.com).
- Manteau Corinique, UNSA. (05@se-uns.org). Tél : 04 92 53 73 41 / 07 51 14 51 86
- Delia Sylvie, SGEN-CFDT. Tél : 04 92 52 16 83 / 06 16 18 11 74

Suppléant-e-s :

- Allibert Pauline, FSU.
- Imbert Corinne, FSU.
- Denis Catherine, FSU.
- Mathieu Christophe, FSU.
- **Maigret Emmanuel, SUD éducation.**
- Vivien Jean-Luc, UNSA.
- Hirtz Françoise, SGEN-CFDT.

6 - féerie de Noël : Un super échelon pour les IEN

Les inspecteurs de l'éducation nationale, autrement dit les inspecteurs du primaire, bénéficient d'une revalorisation indiciaire par création d'un nouvel échelon Hors échelle B à la fin de la hors classe. Cela correspond à environ 4500 euros bruts.

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2016/01/04012016Article635874909951256088.aspx>

féerie toujours : **Nouveau régime indemnitaire pour les cadres**

Une série de textes publiés les 29 et 31 décembre ont étendu à des corps d'encadrement le nouveau régime indemnitaire créé par le décret du 20 mai 2014. Ce nouveau régime comprend une indemnité principale mensuelle et un complément annuel versé en fonction de "la manière de servir". Cela concerne les administrateurs, dasen, dasen adjoints. Les plafonds annuels vont de 30 à 50 000 euros.

[Lien du café pédagogique ici](#)

Et gueule de bois : **Aucun texte sur une augmentation du point d'indice pour les enseignant-e-s...**

pire : non seulement le dégel du point d'indice n'est pas d'actualité mais avec l'augmentation de la retenue pour pension civile dont le taux de cotisation retraite est passé de 9,54 % à 9,94 % le 1er janvier dernier nos salaires vont baisser de quelques euros.....malheureusement pour nous ce sera encore le cas en 2017 et tous les ans jusqu'en 2020...

7 - L'Éducation Nationale a vendu nos enfants à Microsoft pour 13 millions... (par Médiapart)



Lequel des deux affiche le plus grand sourire ?

Sur la photo, la Ministre de l'EN et le PDG de Microsoft France sont rayonnants. C'est pourtant une nouvelle calamité qu'ils annoncent aux élèves, aux enseignants et aux parents...

13 millions !

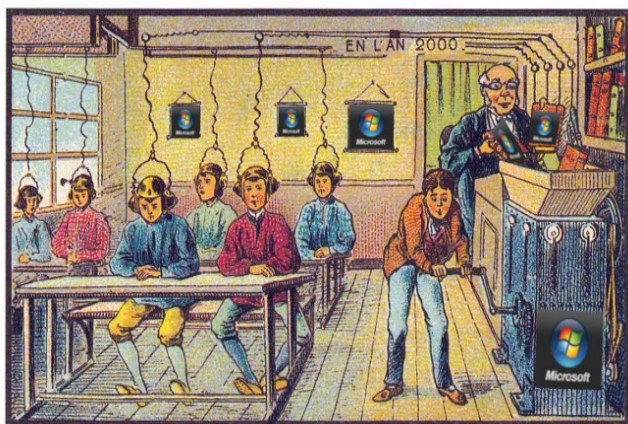
C'est ce que va déboursier Microsoft pour le plan numérique du gouvernement! En échange de cette somme insignifiante pour la multinationale, l'Éducation Nationale va lui ouvrir toutes grandes les portes des établissements scolaires. Au menu: mise en place du "cloud" Microsoft,

formations "gratuites" pour les enseignants, "charte de confiance" (sic!), mise à disposition de la suite bureautique de Microsoft etc.

En clair, pour une poignée de lentilles, ce gouvernement veut livrer enfants et enseignants pieds et poings liés à une entreprise qui pratique l'évasion fiscale à grande échelle et continue à pratiquer la vente liée dans un pays où cette pratique est illégale.

Ajoutons que Microsoft pratique l'espionnage systématique de la population, que ses intérêts sont et ont toujours été d'enfermer les utilisateurs dans un éco-système totalement verrouillé au rebours des valeurs d'éducation et d'ouverture que prône l'EN et l'on comprendra la réaction outragée de centaines de professionnels et de dizaines d'associations et de syndicats à l'annonce de cet accord.

Cette décision révoltante démontre de façon éclatante l'ignorance totale dont font preuve nos politiques en matière d'éducation et d'informatique (et la collusion de leurs conseillers avec les puissances commerciales). Nous sommes des milliers de professionnels à nous battre au quotidien contre



A l'école en l'an 2000, d'après Jean-Marc Côté, 1900

l'emprise des multinationales du numérique dans l'éducation, d'abord et avant tout parce que cette emprise est contraire à nos missions et aux principes que nous sommes chargés de défendre, la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

Obliger enseignants et élèves à utiliser un système aussi verrouillé que Windows, à utiliser une suite bureautique et des formats non interopérables, et par conséquent omettre de leur faire découvrir les formats et les logiciels libres et ouverts constitue bien une atteinte à leur liberté.

Utiliser des logiciels commerciaux en classe c'est obliger élèves et enseignants à les utiliser à la maison, et ce faisant leur imposer d'acheter des logiciels coûteux, quand des alternatives

libres (et gratuites) existent, c'est une atteinte à l'égalité.

Conforter les élèves utilisateurs d'ordinateurs dans leur rôle de consommateurs de logiciels commerciaux, au lieu de leur faire découvrir les vertus des communautés d'utilisateurs de logiciels libres et de la mise en commun de ressources, c'est une atteinte aux principes de fraternité et de solidarité.

Obliger tous les membres de la communauté éducative à utiliser des logiciels et des formats propriétaires dans le monde de l'éducation, c'est une nouvelle offensive des intérêts commerciaux à l'intérieur du service public, et cela constitue donc une atteinte à la laïcité de l'école.

Et le choix fait par le ministère de l'Éducation Nationale n'a même pas l'excuse de l'efficacité: tous les professionnels savent que les produits Microsoft sont de piètre qualité, qu'ils enferment les utilisateurs dans un système qui les rendra dépendants indéfiniment et qui coûte chaque année une fortune à notre pays ...

8 - Hommage à Michel Galabru:

Il nous a quitté cette semaine mais sa filmographie continuera d'en inspirer beaucoup ! Nadine Morano aurait dit l'avoir surtout aimé dans « *Les sous-doués* », Alain Juppé dans « *Poussez pas grand-père dans les cactus* », les enseignants dans « *Le Bahut va craquer* », Nicolas Sarkozy dans « *Le juge et l'assassin* », Rocco Siffredi dans « *Et qu'ça saute* », Michel Sapin dans « *La bourse ou la vie* », Manuel Valls dans « *Soigne ta droite* », François Hollande dans « *Elle cause plus... elle flingue* » (avec Valérie Trierweiler), Kevin, 15 ans, dans « *La Guerre des boutons* », Jean-François Coppé dans « *Par ici la monnaie* » et nos chefs dans « *Les Enquêteurs* ».



9 - Adieu les REP, les RASED complets, la formation... vive la Réserve citoyenne !

Comme l'état se désengage des services publics, il fait appel à la bonne volonté et au bénévolat. Il va de soi que le ministère de l'EN n'échappe pas à cette règle. Ainsi, c'est avec beaucoup d'émotion que nous avons pris connaissance des attributions de la réserve citoyenne. Des retraités et des oisifs de tous bords vont venir nous libérer des tracas quotidien. Papy Mougeot va nous sortir son dentier et faire une leçon d'hygiène dentaire. L'adjudant Schlass, C.R.S retraité, va nous donner des cours de tonfa et des cours d'histoire sur mai 68 quand il ratissait du gaucho sur le Boul'mich.

Et surtout n'oubliez pas de remplir votre tableau des 108 h et les 364 pages de préparation à l'inspection car les nervis qui vous vendent honteusement cette infamie auront quand même l'outrecuidance de vous rappeler à vos devoirs en fin d'année. Cette fois c'est sûr, la reprise est au coin de la rue.

10- Le mot de la semaine: déchéance.



État de déchéance avancé pour Napoléon Bonaparte (binational franco-corse), très déchu par le Sénat après la chute de Paris en mars 1814.

Déchéance, nom fém.: Action de déchoir (**Syn:** abaissement, dégradation) ou état de celui qui est déchu (**Syn:** décrépitude). **Hist:** La procédure de déchéance de nationalité est née avec le décret d'abolition de l'esclavage en 1848, qui précise que tout Français qui continue de pratiquer l'esclavage pourra être déchu de sa nationalité. À quand la déchéance de nationalité pour certains patrons ?

Notons qu'il y a beaucoup de foutaises dans ce qui est dit sur en ce moment au sujet de la déchéance nationale. Pour faire bref, beaucoup de *déchets en ce national* questionnement en vue d'*échéances nationales* ? J'vous sens déchus par ces jeux de mots... Vous pouvez.